



Légende

- Zones urbaines**
- UD1 Secteur mixte de cœur de ville
 - UD2 Secteur mixte de cœur de ville / village
 - UD3 Secteur mixte de faubourg et de village-rue
 - UR1 Secteur résidentiel composé
 - UR2 Secteur résidentiel mixte
 - UR3 Secteur résidentiel pavillonnaire
 - UA Secteur à vocation d'activités (UEa à UEN)
 - UF Secteur mixte à l'urbanisation diffuse
 - UG1 Secteur d'équipements
 - UG2 Secteur des casernes à Giromagny
 - UG3 Secteur de loisirs
 - UG4 Secteur permettant l'accueil d'un gendarmerie
 - UH1 Secteur mixte en transition

- Zones à urbaniser**
- 2AU1 Secteur mixte à vocation d'habitat (court terme)
 - 2AU2 Secteur à vocation d'activités (long terme)
 - 2AU3 Secteur à vocation touristique (long terme)
 - 2AU4 Secteur à vocation touristique (long terme)

- Zones agricoles**
- A Espace agricole
 - Ae Espace agricole d'intérêt écologique

- Zones naturelles et forestières**
- N1 Espace naturel et forestier
 - N2 Secteur de carrière
 - N3 Espace naturel et forestier d'intérêt écologique
 - N4 Secteur dédié au golf
 - NL1 Secteur à vocation de loisirs
 - NL2 Secteur dédié à l'accueil d'énergies renouvelables

- Cadastre**
- Commune
 - Parcelle
 - Bâtiment
 - Bâti dur
 - Bâti léger
 - Divers
 - Cimetière
 - Piscine
 - Hydrographie
 - Plan d'eau (DDT, 2021)
 - Cours d'eau

- Prescriptions**
- Espace boisé classé (R151-31.1°)
 - Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (R151-31.2°)
 - Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (R151-34.1°)
 - Emploiement agricole (R151-34.4°, R151-38.1°, R151-43.1°, R151-48.2°, R151-50.1°)
 - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-44.1°)
 - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-41.1°)
 - Éléments du paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (R151-43.3°)
 - Éléments de morphologie écologique et trame verte et bleue (R151-43.4° et R151-43.5°)
 - Bâtiments d'habitation existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone Au (R151-23.2° et R151-25.2°)
 - Secteur de taille et de capacité d'accueil limités (BTECAL) en zone Au (R151-23.2° et R151-25.2°)
 - Diversité commerciale à préserver (R151-37.4°)
 - Voirie, ouvrages, transport public à conserver et à améliorer (R151-48.1°)
 - Marge de recul (R151-39)
 - Bande d'implantation des constructions (R151-39)
 - Secteur d'OAP

